

6. ACCÈS AU MARCHÉ

Une entreprise désireuse de vendre à l'industrie pétrolière mexicaine devrait d'abord définir si cette dernière peut accueillir ses produits et ses services en discutant avec PEMEX et des entreprises du secteur privé ou en participant à des foires commerciales. Il faudra décider s'il faut recourir à un agent, opter pour la coentreprise ou accorder une licence à une entreprise mexicaine. Le marché mexicain est très concurrentiel et les entreprises qui y maintiennent une présence active et se font une bonne réputation par la qualité de leur produit, leurs prix et leur service obtiennent de bons résultats.

Tout fournisseur d'équipement ou de services à un organisme gouvernemental, comme PEMEX, doit s'inscrire auprès du Secrétariat de la programmation et de la budgétisation et du Service des achats de PEMEX.

La politique d'achat de PEMEX se conforme à des règles gouvernementales très bien définies. Tous les achats de moins de 180 000 \$ peuvent s'effectuer sans appel d'offres, règle qui vaut tant pour l'administration centrale que les bureaux régionaux. Les soumissions se subdivisent en deux catégories : les soumissions de grande valeur et les soumissions de faible valeur. On entend par soumission de faible valeur celle d'environ 180 000 à 720 000 \$. Dans de tels cas, les fournisseurs admissibles obtiennent les renseignements pertinents de PEMEX et présentent leurs soumissions à une date prédéterminée. Dans le cas des soumissions de grande valeur, la description générale des produits recherchés par PEMEX est publiée dans les grands journaux nationaux. Les détails peuvent être obtenus des services d'adjudication des marchés de PEMEX. Dans le cas d'appels d'offres ouverts aux étrangers, les entreprises peuvent traiter avec le siège social de PEMEX au Mexique et ses bureaux à l'étranger.

La plupart des achats à l'étranger s'effectuent par le bureau de Houston. Il est dirigé par M. Ramon Guerrero Esquivel et situé au 3600 South Gessner, bureau 100, Houston, Texas, 77065 (télex 791397, télécopieur (713) 978-6298, téléphone (713) 978-7996, 978-6269 et 978-5997.

PEMEX achète généralement selon un plan de compte courant, et effectue le règlement environ 30 jours après la date d'établissement de la facture lorsque la transaction se fait par l'entremise du bureau de Houston. À l'occasion, PEMEX règle ses nouveaux fournisseurs par lettre de crédit lorsque le produit n'est pas accessible d'autres sources ou que le prix demandé est inférieur à celui des concurrents.

PEMEX a retardé ses paiements aux fournisseurs mexicains jusqu'à environ 120 jours, retard qui a rendu certains d'entre eux hésitants à continuer d'approvisionner PEMEX sans avoir l'assurance d'être réglés rapidement. Étant donné que, afin de maintenir de bonnes relations commerciales et de sauvegarder son image de marque sur les marchés internationaux, PEMEX continue de régler les fournisseurs étrangers dans les trente jours, ces entreprises ont approvisionné le marché mexicain même si certains produits sont aussi fabriqués dans ce pays.